

BE-A0524_708609_708272_FRE

Inventaire des archives du bureau de
bienfaisance et de la commission
d'assistance publique d'Attre, 1909-1976



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Conditions de reproduction.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	6
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
Sélections et éliminations.....	7
Accroissements / compléments.....	7
Mode de classement.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
I. Bureau de Bienfaisance.....	9
A. Documents relatifs à l'organisation et à la gestion.....	9
1. Direction et organes de concertation.....	9
2. Gestion du patrimoine et des biens. Travaux, achats et logistique.....	9
II. Commission d'Assistance publique.....	10
A. Documents relatifs à l'organisation et à la gestion.....	10
1. Direction et organes de concertation.....	10
3 - 4 Registres aux délibérations. 1929-1976.....	10
2. Gestion financière.....	10
7 - 8 Comptes. 1940-1976.....	10
9 - 10 Pièces justificatives des comptes. 1974, 1976.....	10
3. Gestion du patrimoine et des biens. Travaux, achats et logistique.....	11

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Bureau de bienfaisance et commission d'assistance publique Attre

Période:

1909 - 1976

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.781

Etendue:

- Etendue inventoriée: 0.25 m
- Dernière cote d'inventaire: 13.00

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les documents sont publics et sont donc librement consultables.

CONDITIONS DE REPRODUCTION

Pour la reproduction des documents, les règles et les tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Commission d'Assistance publique d'Attre (1925-1977)

Prédécesseur:

Bureau de Bienfaisance d'Attre (1796-1925)

HISTORIQUE

L'exploitation de la pierre calcaire était une activité économique importante à Attre au XIXe siècle : en 1858, on relève quatre carrières occupant 95 ouvriers. Quelques petites activités industrielles y sont également présentes vers 1830 (brasserie, taillanderie, raperie de sucre), mais disparaissent au début du XXe siècle. Les activités agricoles redeviennent alors dominantes : les terres argileuses permettent des cultures variées (céréales, légumineuses, fourrages, légumes, fruits, élevage). Le village comptait 602 habitants en 1846, 635 en 1910 et 521 en 1976.

Après le rattachement des départements réunis à la France en 1795, l'assistance publique est complètement réorganisée. Par un arrêté du 21 mars 1795, l'administration générale de la bienfaisance et des hôpitaux est confiée aux municipalités. Sous le Directoire, une nouvelle législation est mise en place : dans un souci de centralisation et d'uniformisation, des institutions spécialisées sont créées au niveau local. Elles disposent de ressources propres, de pouvoirs de décision et d'une large autonomie. D'une part, la loi du 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796) organise dans les communes pourvues d'établissements hospitaliers une commission administrative des hospices civils constituée de cinq membres nommés par l'administration municipale et chargée d'administrer et de gérer les établissements situés sur le territoire de la municipalité. D'autre part, la loi du 7 frimaire an V (27 novembre 1796) crée dans chaque commune un bureau de bienfaisance également constitué de cinq membres nommés par l'administration municipale et chargé de distribuer les secours à domicile. Le bureau de bienfaisance est présidé par le maire, puis le bourgmestre. Dans les petites communes, son personnel se limite à un secrétaire et à un receveur. Un médecin est parfois rétribué pour soigner les indigents.

Cette organisation reste en vigueur jusqu'au vote de la loi organique de l'assistance publique du 10 mars 1925 (*Moniteur belge* du 20 mars 1925). Celle-ci fusionne dans chaque commune le bureau de bienfaisance et la commission administrative des hospices civils qui forment désormais un organisme commun, la commission d'assistance publique (CAP). Celle-ci se voit confier le service général de l'assistance publique, c'est-à-dire l'assistance à domicile, l'assistance hospitalière et la tutelle des enfants trouvés et abandonnés et des orphelins indigents. Dans les communes qui ne possèdent pas d'établissement hospitalier, la CAP peut s'associer avec une CAP voisine

qui gère un tel établissement ou passer des conventions avec des établissements privés. Les membres des CAP sont nommés par le conseil communal et désignent en leur sein un président. Leur personnel est toujours constitué d'un secrétaire et d'un receveur.

Durant la seconde guerre mondiale, les activités des CAP vont s'accroître notablement. Au moment du déclenchement des hostilités, de nombreuses personnes de toutes conditions vont brusquement être privées de ressources : familles des militaires mobilisés, tués au combat ou prisonniers de guerre, chômeurs, pensionnés de vieillesse dont les allocations ne sont plus payées, réfugiés sans ressource et sans logement, sinistrés, plus tard familles des ouvriers partis travailler volontairement en Allemagne, etc. Dès lors, une modification des règles en vigueur en matière d'assistance s'impose. L'arrêté des secrétaires généraux du 29 juin 1940 " relatif à l'allocation de secours aux personnes en état de besoin " uniformise les procédures en mettant sur le même pied toutes les personnes à secourir. Ce sont les commissions d'assistance publique qui sont chargées de l'organisation pratique et de la distribution sur le terrain des " secours civils ". Les demandes doivent leurs être adressées. Les CAP sont chargées de payer les secours en espèces moyennant une subvention de 75 % supportée par le budget du ministère de la Santé publique et du Ravitaillement. L'arrêté fixe le montant journalier du secours. Pour favoriser la remise au travail, l'arrêté oblige les secourus et les membres de leurs familles aptes au travail à s'inscrire comme demandeurs d'emploi au bureau régional de l'Office national du Placement et du Contrôle. Le dispositif est complété par l'arrêté des secrétaires généraux du 29 octobre 1940, qui crée le Secours d'Hiver, plus spécialement chargé de fournir aux nécessiteux une aide matérielle (nourriture, vêtements, charbon...) et un réconfort moral. La loi organique du 8 juillet 1976 (*Moniteur belge* du 5 août 1976) transforme les commissions d'assistance publique en centres publics d'aide sociale (CPAS) et redéfinit leur organisation et leurs attributions. La fusion des communes qui entre en vigueur le 1er janvier 1977 entraîne le regroupement des anciennes CAP dans le cadre des nouvelles entités communales. Le CPAS de Brugelette est installé le 1er avril 1977 et succède aux CAP de Attre, Brugelette, Cambron-Casteau, Gages et Mévergnies-lez-Lens. Par la loi du 7 janvier 2002 entrée en vigueur le 1er mars 2004, les centres publics d'aide sociale deviennent les centres publics d'action sociale.

ARCHIVES

ACQUISITION

Les archives ont été déposées aux Archives de l'État à Mons par le Centre public d'Action sociale de Brugelette le 16 novembre 2005 (registre des entrées n° 1830) et le 3 juillet 2007 (registre des entrées n°1883), en application de la loi sur les archives du 24 juin 1955. La plupart des dossiers relatifs aux biens immobiliers ont toutefois été conservés par le CPAS.

Contenu et structure

CONTENU

Les archives du Bureau de Bienfaisance sont peu abondantes. Elles présentent un registre de délibérations couvrant les années 1909 à 1920. La série de budgets et de comptes pour cette période est absente. Seule reste, en matière de gestion du patrimoine et des biens, une pièce relative à la location des terres du Bureau de Bienfaisance.

Les archives de la Commission d'Assistance publique comprennent les registres de délibérations de 1929 à 1976. Les séries de budgets et de comptes sont très lacunaires. Quelques pièces relatives à la vente et à la location de biens immobiliers (1938-1950) sont présentes. Par contre, aucune pièce relative aux missions n'a été conservée.

SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Le peu de documents subsistants laisse supposer que des éliminations sauvages ont eu lieu avant le dépôt effectué en 2005 et 2007.

Avant l'inventoriage des archives, un tri a été effectué sur la base du tableau de tri des archives des CPAS : L. HONNORÉ et M. NUYTTENS, coord., *Archives produites par les centres publics d'action sociale en Région wallonne. Tableau de tri [2011]*, Bruxelles, 2011 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Tableaux de gestion et tableau de tri, 66).

ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Le fonds inventorié est en principe clos. Les accroissements futurs ne pourraient éventuellement provenir que de la restitution de documents égarés. Il est notamment possible que des archives du Bureau de Bienfaisance et de la Commission d'Assistance publique d'Attre soient encore présentes au sein des archives de la commune d'Attre, aujourd'hui conservées par la commune de Brugelette.

MODE DE CLASSEMENT

Le premier niveau de division de l'inventaire distingue les deux producteurs qui ont été successivement compétents en matière d'assistance : le Bureau de Bienfaisance (de 1796 à 1925) et la Commission d'Assistance publique (de 1925 à 1977). À l'intérieur de chacun de ces niveaux, le cadre de classement suivi est celui préconisé par le tableau de tri des archives des CPAS.

Description des séries et des éléments

I. BUREAU DE BIENFAISANCE

A. DOCUMENTS RELATIFS À L'ORGANISATION ET À LA GESTION

1. DIRECTION ET ORGANES DE CONCERTATION

1 Registre aux délibérations. 9 janvier 1909 - 20 février 1920.
1 volume

2. GESTION DU PATRIMOINE ET DES BIENS. TRAVAUX, ACHATS ET LOGISTIQUE

2 Expédition d'un acte notarié relatif à la mise en location publique de terrains appartenant au Bureau de Bienfaisance. 6 juillet 1925.
1 pièce

II. COMMISSION D'ASSISTANCE PUBLIQUE

A. DOCUMENTS RELATIFS À L'ORGANISATION ET À LA GESTION

1. DIRECTION ET ORGANES DE CONCERTATION

3 - 4 REGISTRES AUX DÉLIBÉRATIONS. 1929-1976.

7 février 1929 - 5 mars 1943.

3	22 avril 1943 - 28 octobre 1951.	1 volume
4	14 mars 1952 - 18 décembre 1976.	1 volume
2. GESTION FINANCIÈRE		
5	Lettres reçues et minutes des lettres sortantes du receveur régional. 1971-1977.	1 chemise
6	Budgets. 1969-1975.	1 liasse
7	7 - 8 COMPTES. 1940-1976. 1940-1945, 1966, 1970.	1 liasse
8	1971-1976.	1 liasse
9	9 - 10 PIÈCES JUSTIFICATIVES DES COMPTES. 1974, 1976. 1974.	1 liasse
10	1976.	1 liasse
11	Grands livres des recettes et des dépenses. 1971-1975.	1 liasse
12	Compte de fin de gestion du receveur. 1971-1973.	1 cahier

3. GESTION DU PATRIMOINE ET DES BIENS. TRAVAUX, ACHATS ET LOGISTIQUE

13 Pièces relatives à la vente et à la location de biens immobiliers. 1938-1950.

1 chemise